

Département de l'Aveyron
République Française
18 bis avenue Marcel Lautard 12500 ESPALION

L'an deux mille vingt,

Et le 27 janvier à 20 heures 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 31

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Mesdames : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Robert COSTES, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY

Elodie GARDES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Francine LAFON a donné pouvoir à Bernard BOURSINHAC

Elisabeth OLLITRAULT a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE

Rémy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Excusé(e) : David DELPERIE.

Absent(e) : Maurice BATTUT, Jean-Paul TURLAN, Jean-Michel VERDU.

Secrétaire de séance : M. Benoît BARRAL

Monsieur le Président ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs (repris ci-dessus).

ADMINISTRATION GENERALE :

1- Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur M. Le Président

M. Barral est désigné secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité

2- Approbation du PV du Conseil du 16 décembre.

Rapporteur M. Le Président

Monsieur le Président donne lecture du PV de la séance du conseil du 16 décembre 2019.

Approuvé à l'unanimité

3- Compte rendu des Décisions du Président prises par délégation du Conseil

Rapporteur M. Le Président

2020-DP-01	Signature de l'avenant n°1 au bail de location au sein de la maison de santé d'Estaing avec le Dr Alexandru URUSU – adjonction d'un bureau loué + signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable au sein de la maison de santé d'Estaing avec la mairie d'Estaing
2020-DP-02	Vente du véhicule de type Traffic EN 726 BB au garage DIAZ pour un montant de 500€/HT
2020-DP-03	Signature convention mise à disposition locaux avec le Département et le Mairie de Villecomtal à la MSP de Villecomtal
2020-DP-04	Signature de la convention utilisation salle de réunion au Pôle Économique - CPO-ACC Audit des Aptitudes et du Comportement pour le permis de conduire
2020-DP-05	Signature de la convention coworking – RAOUX Projet artisanal et artistique

Approuvé à l'unanimité

4- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Rapporteur Mme Bessaou

Monsieur le Président expose que pour faire face à un accroissement temporaire d'activités au sein des services finances/bâtiments/administration générale, il est nécessaire de procéder à un recrutement à compter du 1^{er} mars 2020.

Le poste est à pourvoir sur le grade d'adjoint administratif et sur la base d'un temps plein.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant la nécessité de renforcer les services administratifs de la Communauté de Communes compte tenu de la charge importante de travail de ce début d'année.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent à temps complet de 35 h/semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les motifs cités ci-dessus.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de 2020.

Approuvé à l'unanimité

5- Décision de principe de mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de Communes

Rapporteur Mme Bessaou

La Communauté de Communes doit faire face à un volume important de marchés publics à traiter d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2020.

Aussi, vu les relations qui lient et doivent lier une intercommunalité et ses communes membres, il est proposé que soit mis à disposition de la Communauté de Communes, pour une durée couvrant le 1^{er} trimestre 2020, un agent de la commune de Rodelle.

Cet agent, attaché territorial, sera mis à disposition 2 jours par semaine. Son temps de travail sera réparti comme suit : un jour à la Communauté de Communes avec la responsable des marchés publics et un jour à distance.

D'un point de vue procédural, la collectivité d'accueil (la Communauté de Communes) est tenue de délibérer et cette délibération sera versée au dossier transmis par les communes au Centre de Gestion pour la Commission Administrative Paritaire du mois de septembre.

Cette mise à disposition interviendrait pour 10 h hebdomadaires, soit 35,09 % du temps de travail de l'agent.

Il est convenu que cette mise à disposition se fera moyennant le remboursement du salaire et des charges afférentes à la rémunération totale de l'agent concerné y compris avantages sociaux et assurances au prorata de son temps de travail à la Communauté de Communes.

La refacturation s'effectuera sur la base des jours effectifs travaillés pour le compte de la Communauté de Communes.

Approuvé à l'unanimité

6- Arrêt du projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bozouls

Rapporteur M. Calmelly

Monsieur le Maire de Bozouls rappelle :

- les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision du PLU, en séance du conseil municipal du 18 septembre 2017 ;
- le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal de la commune de Bozouls, dans sa séance du 06 mai 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) ;

- Les modalités de concertation retenues par la délibération prescrivant la révision du PLU ont été les suivantes :
 - Publication de la prescription sur le site internet de la commune
 - Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie et d'une adresse mail
 - Organisation de deux réunions publiques d'information et d'échanges jusqu'à l'arrêt du projet ;
 - Information sur le bulletin municipal et le site internet

- Conformément à la loi SRU, prescrivant une large concertation de la population, la commune de Bozouls, et la Communauté de Communes ont mis en place les moyens définis dans la délibération pendant toute la période d'études et de réflexion menant à l'arrêt du projet de révision du PLU.

Ont notamment été organisés :

- la publication de la délibération de prescription,
- la mise à disposition d'un registre de concertation et la communication d'une adresse numérique : urbanisme@bozouls.fr,
- des réunions régulières avec la commission urbanisme au sein du conseil municipal (membres du conseil municipal chargés de suivre la procédure),
- des réunions de présentation et d'information avec l'ensemble du conseil municipal; auxquelles s'ajoute l'évocation du projet de révision lors de plusieurs conseils municipaux, afin d'informer l'équipe municipale de l'avancement du projet,
- des réunions avec l'ensemble des personnes publiques associées, à chaque étape de la procédure (diagnostic du territoire, présentation du PADD, propositions de zonage...),
- une réunion publique de présentation du diagnostic territorial et du PADD le 26 mars 2019,
- une deuxième réunion publique de présentation du projet de révision du PLU, en prévision de l'enquête publique, le 17 décembre 2019.
- des articles de presse, des affiches, des parutions sur le site internet et le bulletin municipal, ayant tour à tour pour objet : la prescription de la révision, les réunions publiques, l'avancement de la procédure, etc.
- le débat concernant le PADD, tenu au sein du conseil municipal, en séance du 6 mai 2019,
- une réunion d'information en conseil communautaire expliquant les enjeux du projet et de sa poursuite, en séance du 14 octobre 2019.

Le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation est le suivant :

- Observations écrites en Mairie : depuis la prescription de la révision, le registre de concertation n'a fait l'objet d'aucune observation. En revanche, 77 demandes écrites ont été reçues en mairie (courriers ou mails). Chaque demande a fait l'objet d'un courrier de réponse, précisant la bonne réception et l'analyse dans le cadre du projet de PLU. Les observations formulées relèvent principalement de l'intérêt privé (classement des parcelles en zone constructible) ; quelques-unes portent cependant sur des questions relatives aux zones économiques (par exemple, autoriser les constructions en limite de propriété) ou au patrimoine.
 - Concernant les réunions publiques, elles ont fait l'objet d'un intérêt certain de la part de la population :
 - Environ 25 personnes ont assisté à la réunion publique du 26/03/2019 consacrée à la procédure de révision, au diagnostic territorial et à la présentation du PADD. Le public a accueilli avec attention et intérêt les présentations du diagnostic et du PADD. Il a marqué un intérêt particulier pour les questions relatives à l'énergie.
 - Environ 20 personnes ont assisté à la réunion publique du 17/12/2019 concernant la présentation globale du projet de PLU. La réunion a représenté une opportunité pour faire un point étape du projet de révision, ayant été présenté le jour même aux personnes publiques associées, lesquelles ont formulé des observations à étudier par la collectivité.
- La réunion a permis de présenter les différents outils mis en œuvre au travers du PLU afin de traduire les orientations retenues dans le cadre du PADD; et de rappeler le contexte, au sein duquel le PLU se construit.

Ont notamment été soulignés par le public :

- Les efforts mis en œuvre pour à la fois permettre le développement de la commune et la préservation des espaces agricoles et naturels.
- La volonté de diversification de l'offre en logements, à l'échelle de la commune et du bourg.
- L'affirmation de la centralité du bourg, en y prévoyant la préservation des cellules commerciales stratégiques, le développement de diverses typologies de logements (maisons individuelles, habitat groupé et habitat collectif), le développement économique notamment au droit de la ZA des Calsades.

En conclusion, les moyens de communication mis en œuvre (publications, réunions, registre) démontrent la volonté de la commune et de la communauté de communes d'associer les habitants de la commune à la révision de son PLU conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, prescrivant une large concertation.

Les observations portant principalement sur des demandes d'intérêt privé n'ont pas entraîné de modifications du projet d'intérêt général de la commune.

Approuvé à l'unanimité

7- Voirie 2020 plan de financement et demande de cofinancement

Rapporteur M. Bessière

Monsieur le Président indique que suite au diagnostic voirie réalisé en 2018, il est proposé de retenir un programme de travaux de voirie neuve estimés à 800 022€ HT.

Plan de financement prévisionnel :

- Coût HT:	800 022 €
- DETR 30% :	240 000 €
- Autofinancement :	560 022 €

Approuvé à l'unanimité

8- Création d'une maison médicale à Saint Côme, plan de financement et demande de co financement

Rapporteur M. Anglars

Monsieur le Président rappelle pour mémoire qu'un projet de maison médicale à Saint Côme est à l'étude et que les services de l'intercommunalité, à l'appui des travaux de l'association des professionnels de santé de Saint Côme, ont lancé successivement les phases de recrutement d'un maître d'œuvre, de l'APS, l'APD du projet et de la consultation des entreprises pour mener à bien les travaux.

L'enveloppe budgétaire estimée pour la création de cette maison de santé est évaluée à **900 000 € H.T.**

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat :	
40%	360 000 €
- Département :	100 000 €
- Région :	130 000 €
- Autofinancement ou Emprunt :	310 000 €

Approuvé à l'unanimité

9- Plan de financement pour l'achat et l'aménagement du futur office de tourisme intercommunal à Espalion

Rapporteur M. Scheuer

Suite à la délibération en date du 17 juin 2019 pour l'achat du bâtiment sis 2 bld Joseph Poulenc à Espalion pour un montant de 275 000 euros, un aménagement est nécessaire pour l'accueil du public.

L'enveloppe budgétaire estimée pour l'aménagement intérieur du futur office de tourisme intercommunal à Espalion est évaluée à 25 000 euros.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat :	
40%	120 000 €
- Département :	
20%	60 000 €
- Région :	
20%	60 000 €
- Autofinancement ou Emprunt :	60 000 €

Approuvé à l'unanimité

10- Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaires pour 2020

Rapporteur M. Boursinhac

Considérant qu'aux termes du texte susvisé, dans les établissements publics de coopération intercommunale, un débat a lieu au Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Selon les dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république, le débat doit être accompagné d'un rapport sur les orientations budgétaires ;

Le rapport d'orientation budgétaire accompagnant cette délibération présente les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Les enjeux concernant les évolutions des concours financiers, de la fiscalité, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les Communes membres et l'établissement public de coopération

intercommunale à fiscalité sont mentionnées. Les principales règles régissant la politique des ressources humaines au sein de l'intercommunalité sont indiquées. Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes sont évoquées. La structure de la dette et les évolutions de cette dernière sont présentées.

Ayant pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires et après en avoir débattu,

Chaque membre ayant été destinataire du rapport ci-annexé,

Approuvé à l'unanimité

11- Versement d'acomptes de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence enfance

Rapporteur M. Méry

Monsieur Le Président indique que les structures sociales pour leurs actions d'intérêt communautaire liées à la compétence petite enfance sont en cours de validation de leurs comptes administratifs 2019. Afin d'étudier au mieux leurs besoins pour l'année 2020, il convient, pour être en mesure de signer des conventions ou des avenants, d'attendre leurs bilans financiers pour l'année écoulée.

Dans l'attente de ces éléments qui permettront la rédaction du contenu des conventions d'objectifs ou des avenants avec la Communauté de Communes, il convient de verser un acompte sur la base des montants des acomptes versés en 2019 pour les 5 structures associatives concernées : le Centre Social de Bozouls, l'Association Générale des Familles d'Espalion, Familles Rurales micro crèche de Gages, Familles Rurales micro crèche de Lioujas et le Centre Social d'Entraygues. Ceux-ci permettront de financer les opérations récurrentes et les salaires jusqu'à la signature des conventions ou des avenants.

Monsieur le Président propose de verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, les acomptes suivants :

- Centre Social de Bozouls : 34 662 €
- Association Générale des Familles d'Espalion : 40 000 €
- Familles Rurales micro crèche de Gages : 13 000 €
- Familles Rurales micro crèche de Lioujas : 13 000 €
- Centre Social d'Entraygues : 9 000 €.

Ces acomptes sont inclus dans les montants qui seront inscrits au budget enfance 2020 de la communauté, au compte 65548.

Approuvé à l'unanimité

12- Versement d'acompte de subventions de fonctionnement à l'EPIC

Rapporteur M. Boursinhac

Le compte administratif 2019 de l'EPIC est en cours de validation. Afin d'étudier au mieux leurs besoins pour l'année 2020, il convient, pour être en mesure de signer des conventions, d'attendre le bilan financier pour l'année écoulée.

Dans l'attente de ces éléments qui permettront la rédaction du contenu de la convention d'objectifs avec la Communauté de Communes, il convient de verser un acompte sur la base du montant de l'acompte versé en 2019 pour l'EPIC Office de Tourisme des Hautes Terres d'Aveyron. Celui-ci permettra de financer les opérations récurrentes et les salaires jusqu'à la signature de ladite convention.

Monsieur le Président propose de verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de la convention d'objectifs, un acompte de 200 000 €.

Cet acompte est inclus dans le montant qui sera inscrit au budget principal 2020 de la communauté, au compte 6558.

Approuvé à l'unanimité

13 Versement d'acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence social

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur Le Président indique que les structures sociales pour leurs actions d'intérêt communautaire liées à l'animation globale sont en cours de validation de leurs comptes administratifs 2019. Afin d'étudier au mieux leurs besoins pour l'année 2020, il convient, pour être en mesure de signer des conventions ou des avenants, d'attendre leurs bilans financiers pour l'année écoulée.

Dans l'attente de ces éléments qui permettront la rédaction du contenu des conventions d'objectifs ou des avenants avec la Communauté de Communes, il convient de verser un acompte sur la base des montants des acomptes versés en 2019 pour les 3 structures associatives concernées : le Centre Social de Bozouls, le Centre Social d'Espalion-Estaing et le Centre Social d'Entraygues. Ceux-ci permettront de financer les opérations récurrentes et les salaires jusqu'à la signature des conventions ou des avenants.

Monsieur le Président propose de verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, les acomptes suivants :

- Centre Social Bozouls : 27 092,50 €
- Centre Social Espalion : 40 000 €
- Centre Social Entraygues : 17 000 €

Ces acomptes sont inclus dans les montants qui seront inscrits au budget principal 2020 de la communauté, au compte 6558.

Approuvé à l'unanimité

14- Versement d'acompte de subventions de fonctionnement aux structures sociales pour les actions d'intérêt communautaire – compétence emploi

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur Le Président indique que les structures sociales pour leurs actions d'intérêt communautaire liées à l'emploi sont en cours de validation de leurs comptes administratifs 2019. Afin d'étudier au mieux leurs besoins pour l'année 2020, il convient, pour être en mesure de signer des conventions ou des avenants, d'attendre leurs bilans financiers pour l'année écoulée.

Dans l'attente de ces éléments qui permettront la rédaction du contenu des conventions d'objectifs ou des avenants avec la Communauté de Communes, il convient de verser un acompte sur la base des montants des acomptes versés en 2019 pour les 3 structures associatives concernées : le Point Relais Emploi de Bozouls, le Point Relais Emploi d'Espalion et le Point Relais Emploi d'Entraygues. Ceux-ci permettront de financer les opérations récurrentes et les salaires jusqu'à la signature des conventions ou des avenants.

Monsieur le Président propose de verser, à titre exceptionnel et dans l'attente de la signature de conventions d'objectifs ou d'avenants, les acomptes suivants :

- Point Relais Emploi Bozouls : 16 500 €
- Point Relais Emploi Espalion : 14 950 €
- Point Relais Emploi Entraygues : 6 550 €

Ces acomptes sont inclus dans les montants qui seront inscrits au budget principal 2020 de la communauté, au compte 6558.

Approuvé à l'unanimité

15- Plan de financement des travaux des locaux administratifs

Rapporteur M. Le Président

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère souhaite réaménager les locaux administratifs situés 18 bis Avenue Marcel Lautard 12500 Espalion (Parcelle N°304), ces travaux du bâtiment administratif sont prévus en 2020.

Suite à la fusion des différents services, la remise aux normes des sanitaires et des vestiaires est devenue indispensable à l'intérieur du bâtiment.

Les travaux consistent en :

- La refonte totale des vestiaires du service assainissement dont l'usage pourrait s'étendre aux agents du service voirie et bâtiment. Le local est exigü, et compte une seule douche pour les 8 agents qui l'utilisent actuellement avec des problèmes d'aération et d'évacuation des eaux usées. D'autre part, le personnel féminin doit aussi pouvoir disposer de sanitaires et vestiaires dédiés, ce qui est impossible dans la configuration actuelle,
- La création d'une salle mixte réunions/convivialité, à la fois pour les réunions et pour les agents qui sont une quinzaine à prendre leur repas à midi sur place,
- La remise en peinture d'une partie des bureaux,
- L'isolation thermique des combles dans lesquels sont stockés les archives non seulement de l'intercommunalité (et des ex-communautés) mais aussi de structures aujourd'hui disparues.

Le montant prévisionnel de dépenses est de 134 000 € H.T soit 160 800 € T.T.C

- Etat DETR (26%) :	35 000 € (acquis)
- Conseil Régional (20%) :	26 800 €
- Conseil Général (20%) :	26 800 €
- Autofinancement (34%) :	45 400 €

Monsieur le Président propose de réaliser les travaux et de solliciter l'aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Approuvé à l'unanimité

16- Tarifs photocopies bâtiment administratif de Bozouls

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président indique que les tarifs de photocopies réalisées depuis le photocopieur du bâtiment administratif de la Communauté de Communes, 6 rue du Trou, 12340 BOZOULS sont les suivants (hors papier) :

- 0,0062€ TTC/copie noir et blanc,
- 0,062€ TTC/copie couleur.

L'entrée en vigueur de ces tarifs se fera dès le mois de janvier 2020.

Approuvé à l'unanimité

17- Tarifs services du Pôle Économique 2020

Rapporteur M. Picard

Les conditions et tarifs des services proposés par le Pôle Économique sont les suivants pour l'année 2020:

- Pour la **convention d'adhésion**, signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'entreprise locataire pour une durée de 36 mois ; éventuellement renouvelée deux fois pour une durée d'un an chacune,
 - Le prix locatif des bureaux a été fixé
 - À 9,50 € HT/m²Ce prix comprend la mise à disposition d'un bureau et intègre les services associés, conseil, secrétariat, charges, électricité, chauffage. D'autres services sont payants.
 - Le prix locatif à usage d'atelier a été fixé :
 - À 4,50 € HT/m²(Ces prix n'incluent pas les services associés)
 - Les coûts d'affranchissement sont facturés
 - Photocopies au-delà de 100 copies par mois (100 copies/mois incluses dans le prix du loyer):
 - 0,05 €HT/copie noir et blanc,
 - 0,06 €HT/copie couleur.

Pour la convention d'adhésion et l'offre de domiciliation :

- Lorsqu'une convention d'adhésion ou de domiciliation prend fin, l'entreprise n'a plus le droit d'utiliser l'adresse du « Pôle Économique Comtal Lot et Truyère » 35/37 av. de la gare 12 500 Espalion comme adresse de domiciliation.
La domiciliation d'entreprise engageant la responsabilité de Communauté de Communes, une pénalité forfaitaire de 960 € HT sera appliquée à toute entreprise ne respectant pas les conditions de départ de la structure.

Cette nouvelle modalité sera intégrée dans les conventions d'adhésion et de domiciliation conclues à compter du 01/01/2020 et feront l'objet d'avenants pour les conventions en cours.

Tous les tarifs s'entendent HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Ainsi que,

- Pour l'**Offre de parrainage**, signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et les deux entreprises bénéficiaires :
 - Un Parrain : toute entreprise signataire d'une **convention d'adhésion**, en cours et à jour de ses paiements de loyer, peut bénéficier de l'offre parrainage.
 - Un Filleul : toute nouvelle entreprise, en cours de création ou jeune entreprise, pouvant intégrer le pôle économique à travers une **convention d'adhésion**.

Les conditions définies pour l'offre parrainage sont les suivantes :

1. Pour le Parrain
 - Le nombre de parrainage est illimité.
 - Pour chacun des parrainages : 2 mois de loyer gratuits
 - L'avantage sous forme de gratuité est personnel, incessible et non transférable.
 - L'avantage sous forme de gratuité ne permet pas de prolonger la date de fin de la **convention d'adhésion** ou des avenants ultérieurs.
 - Les mois gratuits sont appliqués après que le Filleul se soit acquitté de ses 2 premiers mois de loyer facturés.
2. Pour le Filleul
 - 2 mois de loyer gratuits ; une seule fois.

- Les mois gratuits sont appliqués après que le Filleul se soit acquitté de ses 2 premiers mois de loyer facturés.
- L'avantage sous forme de gratuité est personnel, incessible et non transférable.

Ainsi que,

- Pour la **convention d'occupation en télétravail**, signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'entreprise du salarié, pour une période de 6 ou 12 mois pour un montant de 1 500 €HT/an.
 - Les tarifs de l'offre de télétravail :
 - 6 mois : « Pack 50 jours pour une durée de 6 mois » pour 1 500 €HT/an,
 - 12 mois « Pack 50 jours pour une durée de 12 mois » pour 1 500 € HT/an,
 - Photocopies au-delà de 100 copies par mois (100 copies/mois incluses dans les packs):
 - 0,05 €HT/copie noir et blanc,
 - 0,06 €HT/copie couleur.

Tous les tarifs s'entendent HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Ainsi que,

- Pour la **convention de co-working** signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'entreprise/salariée locataire ; renouvelable à la demande,
 1. Le prix locatif en espace partagé d'une ½ journée a été fixé à 10 € HT
 2. Le prix locatif en espace partagé d'un pack de cinq (5) ½ journée a été fixé à 41.67 € HT
 3. Le prix locatif en espace partagé d'un pack de vingt (20) ½ journée a été fixé à 150 € HT
 4. Le prix locatif en espace partagé d'une journée a été fixé à 12.50 € HT
 5. Le prix locatif en espace partagé d'un pack de dix (10) jours a été fixé à 83.34 € HT
 6. Le prix locatif en espace partagé d'un pack « Flexible » (au mois) a été fixé à 125 € HT,
 - ✓ Les services associés :
L'ensemble de ces prix comprend la mise à disposition d'un bureau dans des espaces partagés et intègrent les services associés : électricité, chauffage, accès internet.
 - ✓ Les services payants :
Les Clients des offres de type « pack » (M – L, XXL & Flexible) peuvent accéder à un « Pack Imprimante » qui comprend un crédit de 50 impressions ou photocopies à 2.5 € HT.

Tous les tarifs s'entendent HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Ainsi que,

- Pour l'**Offre de location de la salle de réunion**, signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'entreprise/salariée locataire.

Le tarif de location de la salle de réunion :

1. À 20€ HT la demi-journée et à 30€ HT la journée.
Ce prix comprend la mise à disposition d'une salle de réunion d'une capacité de 10/15 personnes et intègre les services associés, électricité, chauffage, accès internet.
2. À 50 € HT la demi-journée et à 80 € HT la journée.
Ce prix comprend la mise à disposition d'une salle de réunion d'une capacité de 25/30 personnes et intègre les services associés, électricité, chauffage, accès internet.

Tous les tarifs s'entendent HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Ainsi que,

- Pour l'**Offre de Domiciliation**, signée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'entreprise domiciliée : Utilisation de l'adresse du « Pôle Économique Comtal Lot et Truyère » 35/37 av. de la gare 12 500 Espalion comme adresse du siège social de l'entreprise domiciliée,

Les tarifs de domiciliation sont les suivants :

1. Domiciliation « réception sans renvoi de courrier » :
40.00 € HT correspondant à 480€ HT pour 12 mois.
2. Domiciliation « réception avec renvoi de courrier » :
80.00 € HT correspondant à 960€ HT pour 12 mois. Cette offre comprend :
 - Renvoi de courrier une fois par semaine.
 - La totalité des frais d'envoi à la charge de l'entreprise domiciliée :
 - Affranchissement Postal : Aux tarifs en vigueur par la Poste. TVA en sus au taux en vigueur
 - L'ensemble des frais engendrés par le renvoi des courriers ou de colis est à la charge de l'entreprise domiciliée : enveloppes, tout type de reconditionnement éventuel, etc. l'ensemble des frais sera majoré de la TVA au taux en vigueur quand nécessaire.
 - La facturation des frais supplémentaires se fera mensuellement.

L'entrée en vigueur de l'ensemble de nouveaux tarifs se fait au 01/01/2020.

Approuvé à l'unanimité

18- Aide à l'investissement immobilier – SCI L'AS- Entraygues sur Truyère

Rapporteur M. Picard

Monsieur le Président rappelle que le 16 décembre 2019 les élus communautaires ont délibéré sur le règlement relatif à l'aide que pouvait octroyer la Communauté de Communes aux entreprises pour leur investissement immobilier (acquisition, construction, extension,...) (*délibération 2019-12-16 D18*).

La SCI L'AS détenue par Madame Corinne SERVANT et Monsieur Damien ANDRE, va acquérir un terrain à Saures, commune d'Entraygues sur Truyère. Elle a un projet de construction d'un bâtiment industriel qui abritera l'atelier de production.

La présentation de ce projet et son coût estimatif ont été transmis aux services de la Communauté de Communes ainsi qu'aux services de la Région.

<u>Coût total du projet</u> :	environ	500 000 €
<u>Montant éligible</u> :		500 000 €
<u>Aides</u> :		
-	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :	30 000 €
-	Région :	70 000 €

Une convention entre la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et la SCI devra être signée. Le versement de cette aide se fera conformément au règlement d'attribution des aides à l'investissement immobilier : avance de 50% à la signature de la convention, 50% sur présentation de justificatifs.

Approuvé à l'unanimité

19- Marché public relatif aux prestations de services en assurance – Avenant n°1 au lot n°1 : responsabilité civile et risques annexes pour couvrir les risques liés à la compétence GEMAPI

Rapporteur M. le Président

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la Communauté de communes doit garantir ce risque, et donc, il convient d'étendre la couverture du contrat « Responsabilité civile et risques annexes » (marché n°2018-046) afin d'assurer les responsabilités liées à la compétence GEMAPI.

Les conditions générales du marché n°2018-046, actuel, ne permettent pas de couvrir ce risque. Le marché doit donc faire l'objet d'une modification, par voie d'avenant, ceci afin de l'intégrer dans les clauses du contrat.

Cette modification a une incidence financière sur le montant du marché, une cotisation annuelle de 163,66 € TTC, soit une plus-value de 9,29 % par rapport au marché initial.

Pour l'année 2019, le montant de la cotisation est proratisé, à partir de la communication des statuts de la Communauté de communes à notre assureur, soit du 14/11/2019 au 31/12/2019, pour un montant de 21,52 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie valablement le 17 décembre 2019 a donné un avis favorable à cet avenant.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Ramener les tablettes**
- 2- Terrain Villecomtal**
- 3- SDIS trophée employeur modèle**

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h10.

A Espalion, le 30 Janvier 2020

Le Président
Jean Michel LALLE